

N/REF : 9/04/2025 9H41 C:025730 I:30640
V/REF : 21901/4113-MARTIN/2805
V/Email reçu le Mercredi 09/04/2025 à 9H41

PLURALIS
Le Foyer de l'Isere
21-23 BOULEVARD MARECHAL FOCH
38030 GRENOBLE CEDEX 2

V/REF.IMM. 00321
IMMEUBLE : RENAUDIE LES JARDINS
POTIE, LABOURBE, 8 MAI, GRAPPE
GRENOUILLE, FRANCE, ROSTAND
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 25 Avril 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE DU 4 SQUARE LABOURBE A ST MARTIN D HERES
M BELARBI 06 27 87 36 04 OU 04 76 24 13 54

MOTIF : INTERVENIR POUR ENLEVER LE BOUCHON DE CALCAIRE QUI N AVAIT PAS ETE
POSSIBLE D ENLEVER PRECEDEMENT / CURAGE

Donneur d'ordre : Mme M. PULCRANO

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 17/04/2025 A 08H30
ESSAI D EXTRACTION DU CALCAIRE
APRES DEUX HEURES DE TRAVAUX AVEC LE VEHICULE PRECONISE PEU DE RESULTAT
LA CANALISATION A DEUX DIAMETRES DIFFERENTS ENTRE LE REGARD DEVANT LA
MAISON ET LE WC
PREVOIR UN PASSAGE CAMERA POUR LOCALISER AVEC PRECISION LE TARTRE
ET LE VEHICULE 19TONNES
NOUS VOUS PROPOSONS UN DEVIS POUR LA BONNE EXECUTION DES TRAVAUX

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 17/04/25 à 12H11 _ Envo i CR-AB

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	270,66
TOTAL H.T.				270,66
T.V.A. a 10,00%				27,06
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>297,72</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN